MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSOUS

Au Conseil communal
d'Ormont-Dessous

Le Sépey, le 27 février 2009

PREAVIS N° 302/2009

Crédit pour le remplacement de la conduite forcée de Lioson (Les Mosses)

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. *Localisation et aperçu*

L'ouvrage à reconstruire se situe dans le secteur « Les Mosses » et figure sur la carte annexée [1].

Son altitude de départ se situe à 1'835 mètres [1]. La conduite en charge s'étend sur une longueur de 1 km ; son diamètre interne est de 150 mm. Elle est raccordée à un ouvrage situé à 1'620 mètres au « Lioson d'En Bas ».

2. *Historique*

Le présent préavis nous donne l'occasion de retracer, brièvement, l'histoire de cette infrastructure publique.

1963 – 3 août

C'est à cette époque que la Municipalité proposait l'achat du réseau des Mosses. Elle relevait que pour assurer tant la distribution de l'eau que la défense incendie de cette importante partie de territoire des investissements seraient à consentir.

[1] Niveau d'eau maximum dans la chambre de captage.

1966 – 12 septembre

Le renforcement du réseau est proposé et le Conseil communal autorise la construction du bâtiment de la station de pompage au Lioson.

1967 – 29 mai

La réalisation du réseau se concrétise par :

- Le captage des sources du Lioson ;
- La construction de deux réservoirs ;
- La pose du réseau y compris la conduite forcée d'une longueur d'environ 1 km, ainsi que des bornes hydrantes.

L'investissement évalué des phases 1966 et 1967 s'élevait à CHF 1'200'000.00.

1985 – 1988

Valorisation de la puissance hydraulique par la construction de trois mini centrales électriques dont la production est revendue à la Romande Energie.

3. ***Etat de la conduite forcée***

En 2007 une importante avarie a été détectée sur la conduite qui a été construite voici donc plus de quarante ans.

Cet ouvrage s'est précarisé encore en 2008 rendant incertaine sa tenue.

L'urgence technique est, dès lors, caractérisée. La Municipalité a, jusqu'à maintenant, tout mis en œuvre pour maintenir la sécurité. Toutefois, le moment est venu de procéder au remplacement ; ***le risque de rupture est critique*** *avec pour conséquence, non seulement, la perte économique due à la valorisation de l'énergie électrique produite mais aussi, et surtout, à la rupture d'alimentation en eau potable du secteur Les Mosses – La Comballaz ainsi que la perte de la défense incendie.*

4. ***Travaux envisagés***

L'intervention générera les travaux suivants :

- Creuse pour dégager la conduite.
- Enlèvement de celle-ci et évacuation.
- Préparation de la fouille (profondeur et largeur adaptée aux matériaux à poser).
- Acheminement et pose de la nouvelle conduite.
- Acheminement et pose d'une fibre optique destinée à la gestion du réseau d'eau (suite et fin de la télégestion).
- Raccordement électrique.

5. ***Coûts estimés*** [2]

L'estimation du coût de ces réalisations est la suivante :

Nature	***Coût en CHF***
1. Travaux de génie civil *Fouille pour conduite*	56'500.00
2. Fourniture de la canalisation	197'100.00
3. Creuse et remblayage *Installation de chantier* *Manutention et préparation des places de dépôt* *Transport* *Montage* *Fourniture et pose accessoires de raccordement* *Travaux de régie* *Conduite provisoire*	119'700.00
4. Fibre optique *Fourniture et pose du somo* *Fourniture et tirage la fibre optique* *Equipements passifs et raccordement aux réseaux*	21'700.00
5. Raccordement électrique *Fouille sur 70 m* *Pose du tube et raccordement*	12'000.00
6. Divers et imprévus	43'000.00
Total	**450'000.00**

TVA comprise. Montants arrondis.

6. ***Financement***

Plan annuel des investissements

La réalisation a été portée au tableau annexé au budget 2009.

Financement

Cet ouvrage nécessitera d'être financé par un emprunt dans les limites fixées dans le plafond d'endettement adopté par le Conseil communal.

7. ***Subvention et autorisation***

Le projet est en cours d'examen auprès de l'Etablissement cantonal d'assurance afin d'évaluer la possibilité de subventionnement de cette installation servant à la défense incendie. Par ailleurs, s'agissant d'un ouvrage de transport d'eau d'alimentation, l'inspection cantonale des eaux devra se prononcer sur cette installation de renouvellement [3].

[2] Pièces à disposition de la Commission du Conseil communal.

[3] Règlement sur l'approbation des plans directeurs et des installations de distribution d'eau et sur l'approvisionnement en eau potable en temps de crise.

8. *Calendrier*

Vu l'urgence la réalisation est prévue dès la fonte des neiges. Les locataires du Restaurant du Lioson ont été avisés de la proximité de ces travaux et des inconvénients qui en découleraient.

9. *Conclusions*

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Vu le préavis municipal no 302/2009 du 27 février 2009,

Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

D é c i d e

- **d'autoriser le remplacement de la conduite forcée de Lioson;**
- **d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 450'000.00;**
- **d'admettre le mode de financement proposé ;**
- **d'amortir ce montant par le biais du compte « Service des eaux ».**

==*=*=*

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndic — Le Secrétaire

Annie Oguey — René Parrat

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 3 mars 2009

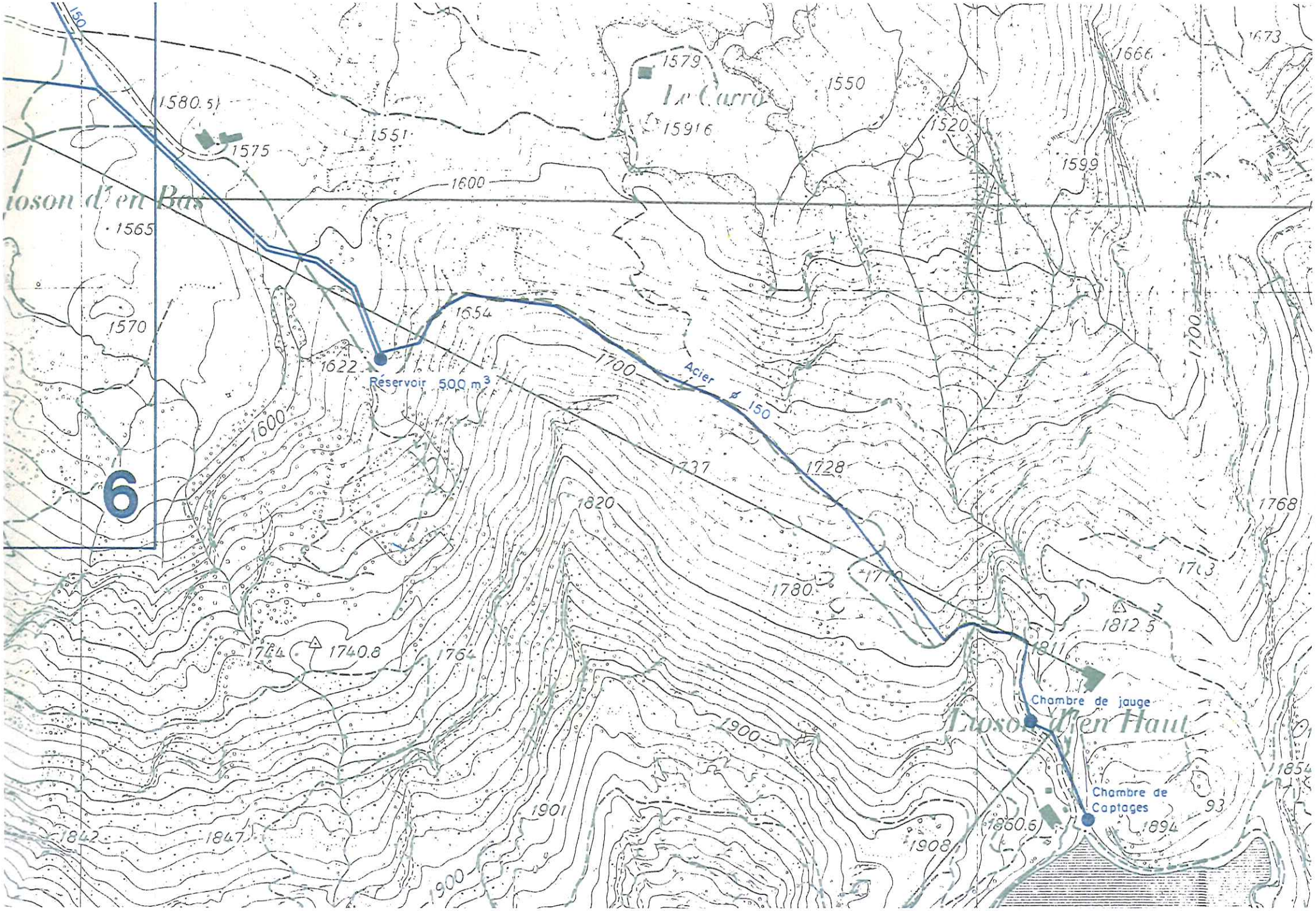
Délégué municipal : M. Philippe Blatti, Municipal

Réf. : 8031

302-2009 remplacement de la conduite forcée lioson.doc

Annexe

[1] Plan indicatif localisant l'ouvrage


150
1580.5
1575
1551
1579
Le Carro
1550
1520
1599
1666
1673
1600
1565
1570
1622
Réservoir 500 m³
1654
1700
Acier ø 150
1737
1728
1820
1780
1768
1763
1812.5
1811
1774
1740.8
1764
Chambre de jauge
Chambre de Captages
1900
1901
1908
1894
1860.6
1842
1847
1854
93
6